



Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DES BOIS D'ANJOU**

11 rue de la Mairie
FONTAINE GUERIN
49250 LES BOIS D'ANJOU
Réunion du 7 juin 2022



DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de juin, à 18h30, les membres du conseil d'administration de la Commission Communale d'Action Sociale de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des Mariages, 11 rue de la mairie, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a légalement été adressée et sous la présidence de Madame LE-BRUN Christelle, la Vice-Présidente,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON, Christelle LE BRUN, Brigitte BRARD, Isabelle BRETAUDEAU, Martine BRIOT, Claire HEULIN-RICHER, Sylvie ROUSSIASSE, Maryse TIERCELIN, Christelle BOUCHET, Christian BRETAUDEAU, Marie-Madeleine CHEVALIER, Vanessa COUVREUX-CHAPEAU, Marie-Odile LÉBOUCHER, Ghislaine PAYNE, Claudine LEROY

Étaient absents : Mme Maryse TIERCELIN, Mme Christelle BOUCHET

Étaient absents excusés : M GENDRON Sandro, Mme BRIOT Martine pouvoir donné à Mme LE-BRUN Christelle, Claire HEULIN-RICHER, Claudine LEROY, Mme Sylvie ROUSSIASSE pouvoir donné à Mme LE-BRUN Christelle

Secrétaire de séance : Mme BRARD Brigitte

CCAS-DEL-22012 / VALIDATION DU RAPPORT ABS

Le conseil d'administration,

Mme LE-BRUN Christelle, vice-présidente du CCAS de la commune des Bois d'Anjou présente le cadre réglementaire de l'ABS :

Le décret ministériel n° 95-562 du 06 mai 1995 rend obligatoire pour les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, la réalisation annuelle d'une analyse des besoins sociaux de sa population et notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation d'handicap(s) ainsi que des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration des CCAS ou CIAS.

Le décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des CCAS et CIAS a modifié l'obligation de réaliser une analyse des besoins sociaux en supprimant l'annualité ainsi qu'en basant le diagnostic sur les données d'observation sociale du territoire et sur une dynamique participative des différents acteurs du territoire.

Mme LE-BRUN Christelle, vice-présidente du CCAS de la commune des Bois d'Anjou présente les objectifs de l'ABS :

L'ABS est un outil pour identifier et comprendre les besoins des habitants et les enjeux du territoire :

- Comprendre l'organisation de la vie sur le territoire,
- Identifier et dénombrer les différents publics en situation de fragilité, qui nécessitent une intervention,
- Disposer d'une plus grande maîtrise des besoins émergents grâce à la dimension prospective de l'ABS.

L'ABS est une dynamique d'analyse partagée :

- Une dynamique transversale entre les commissions municipales et le CCAS.
- Une opportunité pour renforcer le partenariat local avec l'ensemble des acteurs du territoire (institutions, associations, acteurs économiques...)

L'ABS est une approche large de l'action sociale communale :

- Un outil d'aide à la décision, pour imaginer les projets qui concernent l'ensemble des habitants et qui sont les plus adaptés aux particularités du territoire,
- Une feuille de route du CCAS pour coordonner, animer et évaluer une action sociale de proximité, au service du développement et de l'attractivité du territoire.

En conclusion, au-delà de l'aspect réglementaire, l'ABS est un outil pour construire le projet social de son territoire. L'ABS doit permettre aux acteurs de disposer d'analyses à la fois quantitatives et qualitatives pour mieux appréhender les problématiques clefs (évolutions réglementaires, évolutions des dispositifs, fluctuations économiques, évolution des publics et de leurs demandes...). En s'engageant dans cette analyse des besoins, la commune des Bois d'Anjou souhaite aboutir à la mise en place d'une réelle stratégie de développement social local.

Mme LE-BRUN Christelle, vice-présidente du CCAS de la commune des Bois d'Anjou présente la méthodologie, la gouvernance et le calendrier de la démarche :

La commune des Bois d'Anjou s'est inscrite dans la démarche collective proposée par le département du Maine et Loire aux CCAS de la Communauté de Communes Baugeois-vallée.

La démarche d'ABS est coordonnée par Christelle LE-BRUN, adjointe aux affaires sociales et au logement d'urgence, vice-présidente du CCAS des Bois d'Anjou.

Le comité de suivi a été mis en place lors du Conseil d'Administration du CCAS en novembre 2021. Il est composé de membres du CCAS volontaires. Le comité de suivi s'est réuni à trois reprises :

- Au début de la démarche : pour valider la méthodologie, aiguiller l'accès à des sources potentielles de données, faire un premier inventaire des thématiques prioritaires, stabiliser le calendrier des interventions, caler la place et le rôle du comité de suivi (novembre 2021) Rapport ABS - Juin 2022 – Les Bois d'Anjou - 49250
- A l'issue de la phase d'analyse des données collectées : pour une présentation des données recueillies et identifier les problématiques prioritaires à approfondir, (mars 2022)
- A la fin de la démarche : pour commenter le rapport final et les préconisations ou propositions d'axes d'interventions, et aider à la décision des axes retenus pour le schéma communal d'action sociale (juin 2022)

Dans le contexte sanitaire lié à la crise COVID, la démarche ABS n'a commencé qu'en octobre 2021 avec l'objectif de présenter le rapport social au CCAS des Bois d'Anjou, à la fin mars 2022. De même, la crise sanitaire a réduit la dimension participative des acteurs du territoire sur l'élaboration du rapport social, mais ces derniers ont été associés à l'élaboration du plan d'actions.

La réalisation de cette analyse des besoins sociaux a été réalisée en deux temps :

- La réalisation d'un rapport ABS, résultat d'un diagnostic territorial (d'octobre 2021 à mars 2022)
- L'élaboration de propositions d'actions pour la période 2022/2026 (de mars à juin 2022).

Le diagnostic territorial s'est articulé autour de différentes phases :

- Organisation d'une l'instance opérationnelle,
- Recensement des diagnostics déjà réalisés sur le territoire,
- Collecte des données quantitatives en mobilisant les bases de données disponibles (Insee, observatoire des territoires, Aura, documents municipaux...)
- Collecte des données qualitatives (questionnaire aux habitants, rencontres individuelles ou collectives d'habitants, de partenaires locaux et maires délégués ou d'adjoints des Bois d'Anjou)
- Analyse des données collectées : mise en relation avec les données de l'entente-Vallée, de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée, du Département du Maine et Loire, et de la Région des Pays de la Loire.

L'élaboration de propositions d'actions s'est faite à partir des problématiques repérées :

1. Le maintien à domicile des seniors,
2. La mobilité des non conducteurs : personnes âgées et seniors
3. L'offre et la qualité des logements,
4. Le parcours de soins,

5. L'accès aux droits : inclusion numérique

6. Le lien social entre les habitants et la dynamique de réseau entre partenaires

Après avoir présenté le rapport ABS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

EN EXERCICE : 15

VOTES POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROUVE le rapport ABS de la commune des Bois d'Anjou.

Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 07 juin 2022



La Vice-Présidente, Christelle LE-BRUN